

Infocapsule

Qualité de l'EPI et la RNSU

1. Pouvez-vous expliquer les raisons pour lesquelles le nombre d'entrepôts stockant des fournitures de la réserve nationale stratégique d'urgence a été réduit, et si cette mesure a entraîné une réduction de la quantité d'équipement de protection individuelle (EPI) stocké par le gouvernement fédéral?

La Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) du Canada contient des fournitures qui sont mises à la disposition des provinces et des territoires en cas d'urgence, lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes, comme lors d'éclosions de maladies infectieuses, de catastrophes naturelles et d'autres événements liés à la santé publique. La raison d'être de la RNSU est de fournir du renfort aux provinces et aux territoires; la réserve n'est pas destinée à remplacer les fournitures que les provinces et les territoires détiennent ou se procurent. Les provinces et les territoires sont responsables de la coordination et du maintien de leurs propres capacités d'approvisionnement.

Au cours de la dernière décennie, nous avons réduit certaines fournitures stockées dans la RNSU. Par exemple, les couvertures faisaient auparavant partie de la réserve, mais elles sont maintenant accessibles par d'autres mécanismes; la RNSU n'a donc plus besoin d'en emmagasiner un aussi grand nombre. Au fur et à mesure de la modernisation de la RNSU, cette dernière s'est concentrée sur le stockage de fournitures médicales stratégiques qui ne sont généralement pas détenues par les provinces et les territoires, comme des médicaments et des vaccins qui nécessitent des conditions environnementales contrôlées.

À la suite d'une évaluation indépendante du réseau d'entrepôts fédéraux, la RNSU est passée de neuf à six entrepôts au Canada pour offrir le système de distribution le plus efficace possible sans nuire à la capacité d'intervention. Par exemple, depuis la création de la RNSU, l'infrastructure de transport du Canada s'est améliorée, ce qui facilite le maintien du même objectif de livraison dans les 24 h, en comptant moins d'entrepôts.

Les fournitures de la RNSU sont périodiquement examinées et les achats de fournitures sont effectués régulièrement. En janvier, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a commencé à surveiller l'éclosion de coronavirus en Chine, à évaluer ses stocks de la RNSU et à se procurer les fournitures nécessaires pour répondre à une éventuelle éclosion au Canada.

2. La récente couverture médiatique a souligné qu'au cours de la semaine du 6 avril, le Canada a reçu, en provenance de la Chine, 320 000 écouvillons contaminés par des moisissures. Quelles mesures sont prises pour qu'une telle situation ne se reproduise pas? Devons-nous recevoir d'autres fournitures médicales provenant de la Chine qui ne pourront possiblement pas être utilisées parce qu'elles ne respectent pas les critères de Santé Canada?

Lorsque les provinces et les territoires ont constaté des problèmes avec les stocks d'écouvillons en question, le produit a été rappelé par l'entreprise, qui s'est engagée à prendre des mesures correctives et à les remplacer.



Le gouvernement du Canada examine les options permettant d'assurer un approvisionnement sûr en écouvillons stériles pour les tests de laboratoire, y compris la possibilité de produire des écouvillons au Canada. Le gouvernement du Canada a commandé plus de 11 millions d'écouvillons et soutient les provinces et les territoires dans leurs efforts d'analyse en laboratoire, notamment en veillant à ce que la demande d'écouvillons soit satisfaite.

L'ASPC examine l'équipement de protection individuelle et les autres fournitures médicales reçus par le gouvernement du Canada, qu'ils aient été donnés ou achetés, pour veiller au respect des spécifications techniques du gouvernement du Canada relatives à la COVID-19 avant que le matériel ne soit acheminé aux provinces et aux territoires. Si l'ASPC ne peut pas rendre compte de la qualité de l'équipement ou des fournitures, elle ne les distribue pas en vue de soins de santé de première ligne. Le processus de vérification varie en fonction du dispositif médical. Par exemple, les respirateurs KN95, qui sont une solution de rechange acceptée pour remplacer les respirateurs N95, sont inspectés visuellement pour tout défaut de conception et de construction, et testés pour confirmer qu'ils répondent aux spécifications de filtrage des pièces faciales. Les blouses et les masques chirurgicaux sont inspectés visuellement et testés pour la pénétration des fluides.

SI L'ON INSISTE :

L'ASPC a reçu certaines fournitures qui ne répondent pas aux spécifications du gouvernement du Canada. Ces produits ne sont pas conformes aux exigences relatives aux interventions de soins de santé de première ligne, mais ils sont ensuite évalués pour déterminer leur utilisation potentielle dans des contextes autres que ceux des soins de santé.